



accueil : tous les jours 8h-12h et 14h-18h
et sur rendez-vous

Affaire suivie par :

GINE Hervé

04 68 78 57 42

Herve.gine@alzonne.fr

Référence = 2024-02-19_convoc_CM

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

à Alzonne, le 03 décembre 2024

Objet : convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique à la Mairie :

Lundi 09 décembre 2024 à 18h30

Ordre du jour :

✚ Administration générale

- Délibération ouverture de 25% des crédits d'investissements 2025.
- Délibérations pour décisions modificatives (intégrations frais d'études).
- Délibération pour la constitution d'une régie de recettes encaissement des repas de la cantine scolaire.
- Délibération pour adhésion au service commun de Carcassonne Agglo pour la gestion RH de police municipale.
- Délibération pour adhésion à « Mission d'accompagnement personnalisé de projet ENR du Syaden ».
- Délibération pour le lancement la MIS concernant le projet PV SOL au lieu-dit FONGAYRAUD.
- Délibération pour demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le projet « Désimperméabilisation de la cour de l'école ».
- Délibération pour demande de subvention à la Région pour le projet « Place du Plô ».
- Délibération pour signature de la convention entre la commune et le Syaden pour « Rénovation de l'EP lotissement de La Rode, chemin de l'hôpital, Rue du 19 mars 1962 Rd point Avenue de Toulouse, la Migance et parking parc ».
- Délibération ZAENR Unité de Production de Gaz Vert
- Règlement pour les locations de la salle polyvalente et salle 1000 clubs à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Règlement pour le ramassage des déchets verts à compter du 1^{er} avril 2025.

Questions diverses

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Régis BANQUET

MAIRIE D'ALZONNE

56, Avenue Antoine Courrière 11170 - ALZONNE

Tel : 04 68 78 57 50 - Fax : 04 68 76 92 16

Courriel : mairiedalzone@wanadoo.fr - Internet : <http://www.alzonne.fr>

